DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.10 Divers.

Reversement de la recette du spectacle «Sha Doizo » au profit de l'Association Française contre les Myopathies

DATE DE CONVOCATION
15 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 25

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231228-2023-12-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023 Affichage : 29/12/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-12-94

L'an deux mil vingt trois le vingt et un décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR - Mme ESCLASSE - M. GESLIN Francis - Mme VANDEL - M. GOMIS - Mme DUDOUET - M. SACHOT - Mme QUOD-MAUGER - M. ROGERET - Mme SEMIEM - Mme MALINGE - Mme BARRIERE - M. FRESSEL - Mme CREVON - M. BIGOT - Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE

M. BRUNET à M GESLIN Francis

M MIZABI à Mme VANDEL

M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE

Mme DUCHEMIN à M GOMIS

M. PETIT à Mme DUDOUET

Mme DUVAL à M SACHOT

M. JEANJEAN à Mme QUOD-MAUGER

M. LEMAIRE à Mme MEZRAR

Absents

M. BULARD

Mme FRIBOULET

M. LE NOE

Mme DESANGLOIS

M Rogeret est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

Les manifestations relatives au Téléthon se sont déroulées les 8 et 9 décembre 2023. A cette occasion, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, partenaire de cette action est engagée avec les associations et partenaires locaux en reversant notamment la recette d'un spectacle du Festival Graine de public organisé du 7 novembre au 10 décembre 2023

Cette année, il est proposé au Conseil municipal de reverser, sous forme d'une subvention, à l'A.F.M. Association Française contre les Myopathies, l'intégralité de la recette d'un montant de 110 euros, du spectacle « Sha Doizo » par le Friiiz Club, ayant eu lieu le dimanche 10 décembre 2023 à l'Espace culturel Philippe Torreton.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ; **Considérant,**

L'engagement de la Ville en faveur du Téléthon et le soutien à l'AFM,

Les recettes du spectacle « Sha Doizo » par le Friiiz Club, ayant eu lieu le dimanche 10 décembre 2023 à l'Espace culturel Philippe Torreton ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour: 25
voix contre 0
Abstention 0

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention de 110 euros au profit de l'Association Française contre les Myopathies ;

Article 2 : d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget 2023 ;

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231228-2023-12-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023 Affichage : 29/12/2023